

## FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

**Denis Leclerc c. Les Sœurs de la Charité de Québec et al.**  
**200-06-000221-187**

Le présent Formulaire de réclamation et tous les documents à son appui doivent être transmis au **plus tard le 31 août 2025**, soit par courriel, télécopieur ou par courrier recommandé aux coordonnées suivantes, avec la mention : **Règlement Mont d'Youville**

Par courriel: actions.collectives@qhsavocats.com

Par télécopieur : 418-478-0889

Par courrier recommandé seulement :

Quessy Henry St-Hilaire, avocats  
a/s de M<sup>es</sup> Simon St-Gelais et Jean-Daniel Quessy  
1415, rue Frank-Carrel, bureau 201  
Québec (Québec) G1N 4N7

**Veillez conserver une copie complète de votre Formulaire de réclamation et de la preuve d'envoi.** Si vous ne recevez pas un accusé-réception (par courriel), contactez-nous immédiatement au 418-682-8924, poste 230 ou poste 224.

Si vous avez été agressé sexuellement et/ou que vous avez été victime d'un acte de violence physique et/ou psychologique pouvant constituer une infraction criminelle au moment où elle a été commise pendant que vous étiez placé au Mont d'Youville, par une religieuse membre de la congrégation des Sœurs de la charité de Québec ou tout autre religieux ou tout employé laïc, entre 1925 et 1996, vous êtes membre du groupe (ci-après, « **Membre** ») ayant le droit de présenter une réclamation en vertu de l'Entente de règlement.

Si vous êtes le liquidateur de la succession d'un Membre décédé le ou après le 18 avril 2015, vous pouvez présenter une réclamation (ci-après, une « **Succession** »).

Votre formulaire de réclamation est confidentiel.

**Je remplis le Formulaire de réclamation:**

Personnellement en ma qualité de Membre

- En ma qualité de liquidateur de la Succession d'un Membre décédé le ou après le 18 avril 2015

**VEUILLEZ VOUS ASSURER DE REMPLIR TOUTES LES SECTIONS APPLICABLES**

**Section A: Renseignements en ma qualité de Membre**

\_\_\_\_\_  
Prénom

\_\_\_\_\_  
Surnom

\_\_\_\_\_  
Nom de famille

\_\_\_\_\_  
Date de naissance (mm/jj/aaaa)

\_\_\_\_\_  
Adresse

\_\_\_\_\_  
Ville

\_\_\_\_\_  
Province/Territoire

\_\_\_\_\_  
Code postal

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone (jour)

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone cellulaire

\_\_\_\_\_  
Courriel

Si, pour des raisons de confidentialité, il est préférable de ne pas communiquer avec vous aux coordonnées ci-dessus, veuillez indiquer ci-après des coordonnées où il est possible de vous joindre en toute confidentialité :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Sauf indication contraire, si votre réclamation est acceptée, le chèque de règlement vous sera transmis à l'adresse précitée. Si vous souhaitez que le chèque de règlement soit transmis à une autre adresse, veuillez le préciser ici-bas:

\_\_\_\_\_

Veillez joindre au Formulaire de réclamation une preuve d'identité:

- Une copie d'une pièce d'identité du Membre avec photo et recto-verso (carte d'assurance maladie, permis de conduire, ou passeport) est jointe.

**Vous pouvez passer directement à la Section C.**

**Section B: Renseignement en ma qualité de liquidateur de la Succession d'un Membre décédé le ou après le 18 avril (à remplir uniquement par le liquidateur, si applicable)**

Nom du Membre décédé : \_\_\_\_\_

Sa date de naissance : \_\_\_\_\_

La date de son décès : \_\_\_\_\_

Renseignements personnels sur le **liquidateur** de la Succession d'un Membre décédé :

\_\_\_\_\_

Prénom

Surnom

Nom de famille

\_\_\_\_\_

Date de naissance (mm/jj/aaaa)

\_\_\_\_\_

Adresse

\_\_\_\_\_

Ville

Province/Territoire

Code postal

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (jour)

Numéro de téléphone cellulaire

\_\_\_\_\_

Courriel

Le liquidateur doit joindre au Formulaire de réclamation les documents suivants:

- Une copie du certificat de décès du Membre décédé;
- Une copie de la recherche testamentaire auprès du Barreau du Québec;
- Une copie de la recherche testamentaire auprès de la Chambre des notaires du Québec;
- Une preuve qu'il est le liquidateur, soit :
  - i. Dans le cas d'un testament notarié : une copie du testament notarié nommant la personne à titre de liquidateur;
  - ii. Dans le cas d'un testament olographe ou d'un testament fait devant témoin : une copie du testament, le jugement de vérification du tribunal et l'inscription de la désignation du liquidateur au Registre des droits personnels et réels mobiliers;
  - iii. Le cas échéant, dans le cas d'une succession sans testament : l'inscription de la désignation du liquidateur au Registre des droits personnels et réels mobiliers;
- Une copie d'une pièce d'identité du liquidateur testamentaire avec photo et recto-verso (carte d'assurance maladie, permis de conduire, ou passeport).

***Le liquidateur de la Succession d'un Membre décédé doit également remplir les sections C, D, E, F, G, H, I***

## Section C: Statut du Membre

1. Est-ce que le Membre a été agressé sexuellement et/ou a été victime de violence physique et/ou psychologique\* alors qu'il était placé au Mont d'Youville entre 1925 et 1996 :

- Agressé sexuellement;
- Agressé sexuellement ET physiquement et/ou psychologiquement;
- Agressé physiquement et/ou psychologiquement.

\* Seuls les actes d'agressions pouvant constituer des infractions criminelles au moment où elles ont été commises sont susceptibles d'être indemnisés en vertu de l'Entente de règlement. Les actes constituant des agressions sexuelles doivent être considérés par l'Adjudicateur comme étant des infractions criminelles au moment où elles ont été commises. Dans les cas de violence physiques et/ou psychologiques, l'Adjudicateur devra déterminer, dans sa seule discrétion, s'il s'agit d'actes pouvant constituer des infractions criminelles au moment où elles ont été commises.

2. Au meilleur de votre connaissance, veuillez indiquer le(s) nom(s) ou une description du ou des agresseurs et leur statut (religieuse, prêtre, laïc, éducateur, etc.), ainsi que leurs fonctions ou rôles ainsi que le (les) lieux où les gestes ont été posés, , si possible (si vous manquez d'espace, vous pouvez joindre un texte tapé à l'ordinateur ou écrit à la main (il est important d'écrire lisiblement) :

---



---



---



---



---

3. Au meilleur de votre connaissance, veuillez indiquer l'année et les époques ou, dans le cas de gestes répétitifs, la période approximative sur laquelle les agressions sexuelles ou la violence physique ou psychologique ont été subies par le Membre(si vous manquez d'espace, vous pouvez joindre un texte tapé à l'ordinateur ou écrit à la main (il est important d'écrire lisiblement):

---



---

- 
- 
- 
4. Veuillez joindre une preuve de fréquentation du Mont d'Youville (photo, album, document, bulletin, etc.):

S'il est impossible de fournir une preuve de fréquentation, veuillez indiquer la période pendant laquelle vous avez séjourné au Mont d'Youville.

**Si vous avez des questions ou avez besoin d'assistance, veuillez communiquer avec :**

- **M<sup>e</sup> Simon St-Gelais** au 418-682-8924, poste 230 ou par courriel à [actions.collectives@qhsavocats.com](mailto:actions.collectives@qhsavocats.com)

**ou**

- **M<sup>e</sup> Jean-Daniel Quessy** au 418-682-8924, poste 224 ou par courriel à [actions.collectives@qhsavocats.com](mailto:actions.collectives@qhsavocats.com)

**Section D: Description des abus subis par le Membre**

Vous devez fournir une description des gestes à caractères sexuels et/ou de la violence physique et/ou psychologique subis par le Membre, incluant:

- i. une description des gestes à caractères sexuels (par exemple, attouchement, masturbation, fellation, sodomie)
- ii. Dans le cas de la violence physique, une description la plus détaillée possible des gestes de violence (par exemple en indiquant l'endroit où le membre a été frappé sur son corps, avec quelle partie du corps ou objet il a été frappé, combien de coups il a reçu, si des blessures ont été causées, le niveau de douleur des coups, la raison invoquée par la personne qui a posé les gestes de violence, etc.);
- iii. Dans le cas de la violence psychologique, une description la plus détaillée possible des propos ou gestes de violence (menaces, intimidation, séances d'humiliation, discipline abusive, forcer l'enfant à manger son vomi, etc.) et en donnant le plus de détail possible sur le contexte ainsi que sur la raison invoquée par la personne qui tient les propos ou pose les gestes de violence psychologique. Il peut aussi être utile de relater l'impact des propos ou gestes de violence psychologique sur vous;
- iv. l'endroit où ces gestes ont été posés;
- v. leur durée et leur fréquence;
- vi. le moment où ils ont été posés et lorsqu'ils ont cessé;
- vii. Le nom, si vous le connaissez, des adultes au Mont d'Youville qui ont commis ces gestes et leurs fonctions.

**Vous devez joindre un texte écrit à l'ordinateur ou à la main (il est important d'écrire lisiblement). Vous pouvez joindre autant de pages que nécessaire.**

## **Section E: Identification des dommages subis par le Membre**

Vous devez décrire la perception du Membre des dommages, la souffrance et l'impact que les gestes à caractères sexuels et/ou de la violence physique et/ou psychologique ont eu sur lui/elle.

Par exemple : anxiété, dépression, honte, culpabilité, colère, manque d'estime de soi, difficultés de sommeil, cauchemars, stress post-traumatique, reviviscences, difficultés interpersonnelles, difficultés à faire confiance à autrui, isolement, difficultés au plan sexuel, consommation d'alcool ou de drogues, consultation en centre de désintoxication ou pour les AA, idées noires/idées suicidaires, tentatives de suicide, désordres alimentaires, peur ou intolérance de l'autorité, perte de la foi, incapacité à terminer ses études, difficultés au travail, incapacité à travailler ou à maintenir un emploi stable, dépenses pour frais de thérapie, consommation de médicaments, etc.

Il est recommandé d'élaborer et de personnaliser le texte le plus que possible.

**Vous devez joindre un texte écrit à l'ordinateur ou à la main (il est important d'écrire lisiblement). Vous pouvez joindre autant de pages que nécessaire.**

**Section F: Documentation supplémentaire**

Si vous souhaitez que l'Adjudicateur considère de la documentation relativement aux dommages que le Membre a subis, vous pouvez la joindre. **Vous n'avez toutefois pas l'obligation de joindre une telle documentation.**

Documentation supplémentaire jointe :

Oui  Non

Si oui, je joins : \_\_\_\_\_

### Section G: Rencontre

La rencontre avec l'Adjudicateur doit avoir lieu par vidéoconférence. Si, toutefois, un Membre ou le liquidateur de la Succession d'un Membre décédé préfère procéder à la rencontre en présentiel, une rencontre en personne pourra être organisée avec l'Adjudicateur.

La rencontre aura lieu par :

- Vidéoconférence
- En personne

### Section H: Transmission

Le Formulaire de réclamation et la documentation à son soutien doivent être transmis à l'Adjudicateur aux coordonnées indiquées sur la première page.

Le Formulaire de réclamation doit être transmis **au plus tard le 31 août 2025**.

**Section I: Déclaration**

Je déclare solennellement ce qui suit :

Je déclare que les informations qui sont contenues dans ma réclamation sont véridiques et en sachant que la présente déclaration a la même valeur en droit que si je prêtais serment devant une Cour de justice.

\_\_\_\_\_  
Signature du réclamant

\_\_\_\_\_  
Date

**Veillez conserver une copie complète de votre Formulaire de réclamation et de la preuve d'envoi.**